

Dossier à compléter et à renvoyer à :

“ LA MAISON DES CHAUDOUDOUX ” 22 rue Jean Guéhenno 35700 RENNES

CONTRAT D'ENGAGEMENT « GARDE D'ENFANTS » 2020

Numéro Client :

Je soussigné(e) Nom : Prénom :

Adresse :

C.P : Ville :

Tél domicile : /_/_/_/_/_/_/_/_/_/_/

Tél port. Mme : /_/_/_/_/_/_/_/_/_/_/

Mr : /_/_/_/_/_/_/_/_/_/_/

Tél prof. Mme : /_/_/_/_/_/_/_/_/_/_/

Mr : /_/_/_/_/_/_/_/_/_/_/

E-mail :@.....

Numéro d'allocataire CAF :

Les enfants :

<u>Nom</u>	<u>Prénom</u>	<u>Date de naissance</u>	ENFANT CONCERNÉ COCHER LA CASE
.....	/_/_/_/_/_/_/_/_/	<input type="checkbox"/>
.....	/_/_/_/_/_/_/_/_/	<input type="checkbox"/>
.....	/_/_/_/_/_/_/_/_/	<input type="checkbox"/>
.....	/_/_/_/_/_/_/_/_/	<input type="checkbox"/>

Déclare adhérer à l'association, en accord avec la loi, les statuts, le règlement intérieur, dans le respect de l'agrément et de la charte de qualité.

Je choisis le service :

PRESTATAIRE (Prestation de services, nous sommes l'employeur)

Valorisation des tarifs en fonction de l'augmentation du SMIC en %

VEUILLEZ COCHER LA CASE QUI VOUS CORRESPOND :

Garde d'enfants (20,60 €/heure)

Garde d'enfants PARTAGÉE (25,00 €/heure)

SI < 16heures/le mois et enfant de moins de 6 ans ; frais mensuel de gestion 15€

Adhésion annuelle (1 €)

Je choisis d'être : ADHERENT REGULIER ADHERENT OCCASIONNEL

Je participe aux Assemblées Générales qui auront lieu le troisième trimestre 2020 : OUI NON

Ainsi, je m'engage : vous êtes adhérent en mode Prestataire (l'Association est l'employeur) :

1/ La Maison des Chaudoudoux assure le recrutement des intervenants pour les mettre, à titre onéreux, à la disposition de personnes physiques, dans le cadre du 2° de l'article L.7232-6 du code du travail.

2/ Comme un employeur direct vous devez **impérativement respecter le planning horaire** que vous avez communiqué dans votre fiche famille et dans la page 3 de ce contrat d'engagement, en cas de modification **vous devez informer par mail** la Maison des Chaudoudoux **et** l'intervenant.

- Dans le cas des plannings mensuels ou hebdomadaires. Toute annulation de prestation prévue moins de 24 heures à l'avance vous sera facturée.
- **Vos demandes de garde d'enfants occasionnelle doivent être confirmées par mail**, toute annulation vous sera facturée pour le volume horaire de votre demande.

3/ A tenir informer l'association de la qualité de l'intervenant (tâches à effectuer, respect des horaires).

4/ A ne pas embaucher directement ou indirectement, par un autre biais que l'Association, les intervenants salariés mis à disposition par celle-ci.

5/ A mettre à la disposition de l'intervenant un cahier de liaison, des modèles de fiches pour la garde d'enfant sont disponibles à votre demande par mail.

6/ A accepter les périodes de formation suivies par les employés de maison et proposées par l'association.

7/ A mettre à la disposition des intervenants du matériel adapté et de qualité afin de prévenir tous les risques professionnels.

8/ La Maison des Chaudoudoux demande à chaque adhérent de bien vérifier qu'il a une assurance habitation/responsabilité civile.

9/ Pour tout arrêt de la prestation avec l'association un préavis de 5 semaines est demandé. En informer l'association par courrier AR ou mail pour l'arrêt de la facturation.

L'association s'engage :

- A satisfaire au mieux la demande afin d'offrir une réponse adaptée au besoin de la famille ;
- A réaliser un suivi de la qualité ;
- A assurer le remplacement de l'intervenant pour assurer une continuité de service ;
- A promouvoir et à professionnaliser l'emploi familial ;
- A mettre en place des actions de suivi et de formation notamment sur la prévention des risques professionnels ;
- A mettre en place un processus de gestion des conflits et à mettre à disposition si nécessaire une liste de professionnels compétents arrêtés par le préfet ou à défaut un professionnel consensuellement défini par les parties.
- A contracter une assurance pour les dommages éventuels causés par ses salariés directs.

Documents à nous retourner complétés :

- Le Contrat d'engagement 2020
- 1 chèque d'adhésion de 1 € pour l'année 2020 (**Si vous êtes en prélèvement, l'adhésion sera prélevée**)
- Le mandat SEPA avec un rib
- Le mandat CAF

Par (mode de paiement) :

Fait à, le __ / __ / 2020

Signature :

CONTRAT PRESTATAIRE 2020

Recrutement des intervenants pour les mettre à titre onéreux, à la disposition de personnes physiques, dans le cadre du 2° de l'article L.7232-9 du code du travail.

Il me sera possible d'interrompre ou de modifier ce présent contrat en respectant un délai de prévenance de 5 semaines. J'en informerai l'Association par courrier ou par mail

Je soussigné(e) : Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

GARDE D'ENFANTS EXCLUSIVEMENT

les taches de Ménage demandées aux intervenants sont exclus de la demande de remboursement CAF

Souscris à un volume horaire de **prestation régulière** Garde d'Enfants :

* **MINIMUM D'HEURES PAR INTERVENTION** : 1H30 à Rennes et 2H à l'extérieur de Rennes

- **MINIMUM D'HEURES PAR MOIS** : FORFAIT 16H SI ENFANT(S) < à 6 ANS,
- **SI < 16H FRAIS MENSUEL DE GESTION** : 15 €
- **SI LE 1^{ER} MAI EST UN JOUR HABITUEL D'INTERVENTION, IL VOUS EST FACTURÉ**

Nom et prénom de l'intervenante en place :

de heures par semaine en **période scolaire** pour l'année 2020

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	TOTAL Heures
MATIN							
APRES- MIDI							
de 22h à 6h du matin							

Exemple : si vos enfants sont gardés le lundi, mardi, jeudi de 16h30 à 18h30 et le mercredi une semaine sur 2 de 9h à 12h. Le nombre d'heure par semaine est de 7h30.

Souscris à un volume horaire de **prestation irrégulière** Garde d'Enfants :

En cas **d'horaires irréguliers** (planning, occasionnel, pas toutes les semaines), merci de nous indiquer :

- le nombre d'heures **minimum par mois (forfait 16 heures si enfants(s) < à 6 ans)** : heures

- **SI < 16H FRAIS MENSUEL DE GESTION** : 15 €

- le nombre d'heures maximum par mois : heures

N'hésitez pas à nous contacter si besoin pour remplir ce document.

Fait à, le __/__/2020

Signature(s) :

MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA 2020

Référence unique du mandat (RUM) :

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez LA MAISON DES CHAUDOUDOUX à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de LA MAISON DES CHAUDOUDOUX. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :
- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé, - sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé. Note : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque
Note : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque

VEUILLEZ REMPLIR ET SIGNER LE FORMULAIRE MERCI

VOTRE NOM : PRENOM :
ADRESSE :
CODE POSTAL : VILLE :

LES COORDONNÉES DE VOTRE COMPTE :

Numéro d'identification international du compte bancaire (IBAN)

IBAN / FR __ / ____ / ____ / ____ / ____ / ____ / ____ / ____ /

Code international d'identification de votre banque (BIC)

BIC / _____

NOM DU CREANCIER : **La Maison des Chaudoudoux – 22, rue Jean Guéhenno – 35700 RENNES**

IDENTIFICATION DU CRÉANCIER (ICF) **FR49ZZZ432039**

TYPE DE PAIEMENT : RECURRENT/REPETITIF OU PAIEMENT PONCTUEL

Signé à : le __ / __ / 2020

Signature(s) :

MANDAT DE DEMANDE DE REMBOURSEMENT DE VOS PRESTATIONS POUR LA CAF Numéro d'allocataire CAF : _____

En signant ce contrat d'engagement, je donne mandat à La Maison des Chaudoudoux pour effectuer chaque mois, en mon nom et pour mon compte, la déclaration mensuelle permettant le calcul par la Caisse d'Allocations Familiales de Rennes du montant du complément de libre choix du mode de garde (CMG) auquel j'ai droit en vertu de l'article L.531-6 du Code de la Sécurité Sociale.

Cette déclaration consiste à compléter et à adresser mensuellement à ma CAF les informations suivantes relatives aux enfants gardés au titre du présent contrat (les tâches de Ménage demandées aux intervenants sont exclus de la demande de remboursement) : le prénom et le nom de l'enfant, sa date de naissance, le nombre d'heures de garde effectuées durant le mois considéré et le nombre d'heures spécifiques (réalisées entre 22 heures et 6 heures ou les dimanches et les jours fériés), le cas échéant et le montant total facturé correspondant au mois concerné. Le présent mandat est strictement limité à l'obligation décrite ci-dessus.

La CAF n'intervient pas dans sa gestion. Il prend effet à compter de la date de signature du présent contrat d'engagement et court jusqu'à son terme ou à la renonciation au présent mandat par l'une des parties.

Si vous souhaitez renoncer à ce mandat, vous devrez en informer La Maison des Chaudoudoux par lettre recommandée avec accusé réception. La prise en compte de la renonciation interviendra le mois suivant sa réception.

Signature(s) :